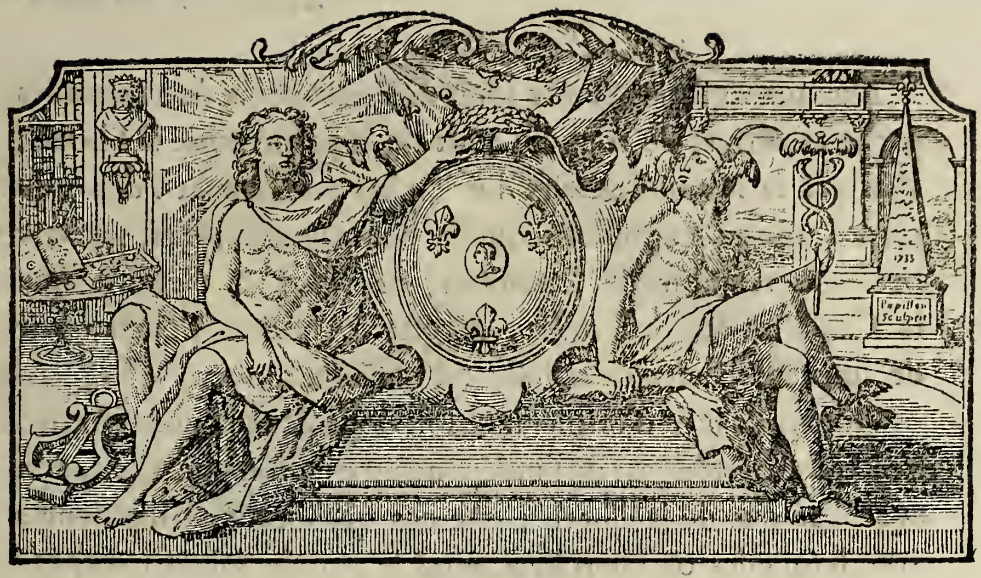

28 I x 91

PROCLAMATION DU ROI,

Du 28 Septembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la Loi conſtitutionnelle de l'État, ROI DES FRANÇOIS: A tous les Citoyens; SALUT.

J'AI accepté la Conſtitution, j'emploîrai tous mes efforts à la maintenir & à la faire exécuter.

Le terme de la révolution eſt arrivé: il eſt temps que le rétabliſſement de l'ordre vienne donner à la Conſtitution l'appui qui lui eſt maintenant le plus néceſſaire; il eſt temps de fixer l'opinion de l'Europe ſur la deſtinée de la France, & de montrer que les François ſont dignes d'être libres.

Cas
folio
Rac
10143
no. 26

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Mais ma vigilance & mes ſoins doivent encore être ſecondés par le concours de tous les amis de la patrie & de la liberté ; c'eſt par la ſoumiſſion aux loix ; c'eſt en abjurant l'eſprit de parti & toutes les paſſions qui l'accompagnent ; c'eſt par une heureuſe réunion de ſentimens, de vœux & d'efforts que la Conſtitution s'affermira, & que la Nation pourra jouir de tous les avantages qu'elle lui garantit.

Que toute idée d'intolérance ſoit donc écartée pour jamais ; que le déſir irréfléchi de l'indépendance ne ſoit plus confondu avec l'amour de la liberté ; que ces qualifications injurieuſes avec leſquelles on cherche à agiter le peuple ſoient irrévocablement bannies ; que les opinions religieuſes ne ſoient plus une ſource de perſécutions & de haines ; que chacun, en obſervant les loix, puiſſe à ſon gré pratiquer le culte auquel il eſt attaché ; & que de part & d'autre on n'outrage plus ceux qui en ſuivant des opinions différentes, croyent obéir à leur conſcience.

Mais il ne ſuffit pas d'éviter les excès dans leſquels l'eſprit d'exagération pourroit vous entraîner ; il faut encore remplir les obligations que l'intérêt public vous impoſe : une des premières, une des plus eſſentielles, eſt le payement des contributions établies par vos Repréſentans. C'eſt pour le maintien des engagemens que l'honneur national a rendus ſacrés, pour la tranquillité intérieure de l'État, pour ſa ſûreté au dehors ; c'eſt pour la ſtabilité même de la Conſtitution, que je vous rappelle ce devoir indiſpenſable.

Citoyens armés pour le maintien de la Loi ; Gardes nationales, n'oubliez jamais que c'eſt pour *protéger la ſûreté des perſonnes & des propriétés, la perception des contributions*

publiques, la circulation des grains & des ſubſiſtances, que les armes que vous portez ont été remiſes en vos mains ; c'eſt à vous de ſentir, que la juſtice & l'utilité réciproque demandent qu'entre les habitans d'un même Empire l'abondance vienne au ſecours des beſoins ; & que c'eſt à la force publique à favoriſer l'action du commerce, comme le moyen qui remédie à l'intempérie des ſaiſons, qui répare l'inégalité des récoltes, qui lie enſemble toutes les parties du royaume, & qui leur rend communes les productions variées de leur ſol & de leur induſtrie.

Et vous, que le Peuple a choiſis pour veiller à ſes intérêts ; vous auſſi à qui il a conféré le pouvoir redoutable de prononcer ſur les biens, l'honneur & la vie des citoyens ; vous encore qu'il a inſtitués pour concilier leurs différends, membres des divers corps adminiſtratifs, juges des tribunaux, juges de paix, je vous recommande de vous pénétrer de l'importance & de la dignité de vos fonctions ; rempliſſez-les avec zèle, avec courage, avec impartialité ; travaillez avec moi à ramener la paix & le règne des loix ; & en aſſurant ainſi le bonheur de la Nation, préparez le retour de ceux dont l'éloignement n'a eu pour motif que la crainte des déſordres & des violences.

Et vous tous qui par divers motifs, avez quitté votre patrie, votre Roi vous rappelle parmi vos concitoyens ; il vous invite à céder au vœu public & à l'intérêt national. Revenez avec confiance ſous la garantie de la Loi, & ce retour honorable au moment où la Conſtitution vient d'être définitivement arrêtée, rendra plus facile & plus prompt le rétabliſſement de l'ordre & de la tranquillité.

Et vous Peuple François, Nation célèbre depuis tant de siècles, montrez-vous magnanime & généreuse au moment où votre liberté est affermie ; reprenez votre heureux caractère ; que votre modération & votre sagesse fassent renaître chez vous la sécurité que les orages de la révolution en avoient bannie ; & que votre Roi jouisse désormais, sans inquiétude & sans trouble, de ces témoignages d'amour & de fidélité qui peuvent seuls assurer son bonheur.

FAIT à Paris, le vingt-huit septembre mil sept cent quatre-vingt-onze. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, DE LESSART.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCC. XCI.